

p.B. 15.21. Iran. - LC/lcm

3003 Berne, le 25 novembre 1975

Relations bilatérales Suisse-Iran

(abstraction faite des relations économiques)

Nos relations avec l'Iran sont relativement anciennes et diversifiées. Elles sont marquées, comme tout ce qui touche à l'Iran, par la personnalité du Chah, qui éprouve de la sympathie pour notre pays, où il reçut son éducation et où il séjourne fréquemment. La Cour de Téhéran polarise les sentiments de notre peuple, qui comprend, d'une part, les admirateurs et admiratrices émerveillés du ménage impérial, et, d'autre part, les détracteurs virulents d'un régime autocratique, auquel on reproche des excès de répression policière ainsi qu'une certaine "folie des grandeurs".

./.

Chronologie

23. 7.1873 Traité d'amitié et de commerce
(dénoncé par la Perse le 10.9.1927 en même temps que les autres traités de capitulation).
- 1919 Ouverture d'un Consulat à Téhéran
- 1925-1933 Les affaires consulaires sont confiées à l'Ambassade de France.
28. 8.1928 Traité de commerce provisoire.
- 1932 Le Chah envoie le Prince héritier (le souverain actuel) recevoir son éducation en Suisse.
- 1933 Mission spéciale à Téhéran d'Alfred Brunner, conseiller de légation.
- 1936 Ouverture d'une Légation à Téhéran.
- 1957 Notre Légation est élevée au rang d'Ambassade.
19. 2.1958 Nous acceptons de représenter les intérêts consulaires de l'Iran en Israël (le mandat est toujours en vigueur).
- 31.12.1968 Suppression du visa pour passeports officiels iraniens.

Octobre 1971

2500ème anniversaire de l'Empire à Persépolis. Le Conseil fédéral y délègue l'ancien Président Wahlen.

La presse suisse critique le luxe entourant cette célébration.

12.12.1971

Nous acceptons de représenter les intérêts de l'Iran en Irak (Le mandat a pris fin le 16.10.1973).

Décembre 1971-avril 1972

Attaques de la presse et de certains parlementaires suisses à propos de plusieurs procès intentés en Iran contre des terroristes, de la livraison d'armes fabriquées en Suisse et de l'affaire Davallon, intime du Chah, impliqué à Genève dans la livraison de drogue à un de ses compatriotes.

28. 1.1972

Le Chah visite BROWN BOVERI.

21. 3.1972

Incident au Consulat général d'Iran à Genève.

Juin 1972

Le Chah à la Conférence générale de l'OIT à Genève. Attaques de certains organes de presse et manifestations gauchistes.

Après l'été 1972, le calme revient dans nos relations, en dépit d'articles de presse et d'émissions de TV peu favorables à la politique du Chah.

6. 2.1974

Déjeuner Président Brugger avec le Chah à Zurich (+ Premier Ministre Hoveyda).

21. 2.1975

Entretien à Zurich du Président Graber (+ Conseiller fédéral Brugger) avec le Chah.

1. 3.1975

L'Ambassadeur Wetterwald remet ses lettres de créances au Chah.

13.10.1975

Le Ministre A.E. Abbas Ali Khalatbari, reçu à déjeuner à Berne par le Président Graber.

Colonie suisse (fin 1974)

309 Suisses

131 double-nationaux

La plupart des Suisses qui vivent en Iran y travaillent comme géologues, ingénieurs, techniciens et monteurs; certains spécialistes assument en outre une mission pour le compte d'institutions internationales.

Liens juridiquesTraité d'amitié entre la Confédération suisse et l'Empire de Perse, du 25 avril 1934

(RS 11, p. 640) cf. Art. 1:

" Il y aura paix inviolable et amitié sincère et perpétuelle entre la Suisse et l'Empire de Perse, ainsi qu'entre les ressortissants des deux Etats ".

cf. Art. 4:

" Les hautes parties contractantes conviennent de soumettre à l'arbitrage tous les différends qui surgiraient entre elles à propos de l'application ou de l'interprétation des stipulations de tous les traités et conventions conclus ou à conclure et qui n'auraient pu être réglées à l'amiable ..."

Accord provisoire entre la Suisse et la Perse concernant l'établissement et le commerce, du 28 août 1928
(échange de notes)
(RS 14, p. 512)

./.

Convention d'établissement entre la Confédération et l'Empire de Perse, du 25 avril 1934

(RS 11, p. 643)

Protocole relatif aux relations entre la Confédération suisse et l'Empire de l'Iran, du 21 février 1947

(non publié)

Echange de notes entre la Suisse et l'Iran concernant l'imposition des entreprises aériennes, du 9 novembre 1956/7 février 1957

(RO 1957, p. 213)

Echange de lettres concernant les relations économiques avec l'Iran, du 1er février 1964

(RO 1964, p. 87)

Accord entre la Suisse et l'Iran concernant la couverture de crédits suisses par l'assurance fédérale contre les risques à l'exportation, du 20 mars 1966

(RO 1966, p. 653)

Echanges de notes concernant la suppression du visa pour les titulaires de passeports officiels entre la Suisse et l'Iran, du 31 décembre 1968

(non publié)

Accord relatif aux services aériens entre la Confédération suisse et l'Iran, du 31 décembre 1972

(RO 1974, p. 429)

Transports routiers

Au mois de mai 1974, nous avons chargé notre Ambassade à Téhéran de proposer des pourparlers en vue de conclure un accord relatif aux transports internationaux par route entre la Suisse et l'Empire de l'Iran et de remettre aux autorités compétentes un avant-projet d'accord complété par un protocole additionnel consacrant le principe de la liberté des transports (sous certaines réserves) et prévoyant l'exemption réciproque de taxes et de droits en matière de circulation et de transport.

Le Conseil fédéral a autorisé l'ouverture de négociations par sa décision du 11 septembre 1974.

D'abord très intéressés, les Iraniens n'ont plus donné suite à nos propositions malgré plusieurs rappels de notre Ambassade.

Transports aériens

Un accord a été conclu le 31 décembre 1972 (entré en vigueur le 2 décembre 1973) (rien à signaler à ce sujet) pour remplacer l'accord antérieur (Swissair dessert Téhéran à raison de 7 services par semaine).

Aide humanitaire de la Confédération

<u>1 9 7 4</u>	32,8 tonnes de lait en poudre (écoles et jardins d'enfants juifs)	F. 245'000.-
	2 tonnes de fromage fondu (par Emmaüs, A.J.D.C. (American Joint), Conseil oecuménique des églises)	F. 9'000.-

./.

<u>1 9 7 5</u>	32,4 tonnes de lait en poudre	Fr	257'000.--
	2 tonnes de fromage fondu (par Emmaüs, A.J.D.C., Conseil oecuménique des églises)	Fr	10'000.--

Coopération technique (de 1961 à 1975)

a)	Experts (24)	Fr	248'000.--
b)	Bourses (60)	Fr	<u>1.079'000.--</u>
		Fr	<u>1.327'000.--</u> =====

Kulturelle Beziehungen

Der Akzent unserer kulturellen Beziehungen liegt eher auf dem Erziehungs- und dem akademischen Sektor. Es studieren eine ziemlich grosse Anzahl iranischer Studenten an schweizerischen Hochschulen sowie an Privatschulen. Gemäss einer im Jahre 1973 getroffenen Vereinbarung zwischen dem Institut de hautes études internationales in Genf und dem neuen Institut für internationale Beziehungen in Teheran begeben sich regelmässig schweizerische Professoren zu Gastvorlesungen nach Teheran.

Anfangs 1976 wird der Schweizer Tänzer und Choreograph Jean Deroc mit seinem Ensemble eine Vorführung in Teheran geben.

Es bestehen Pläne über eine Hans Erni-Ausstellung in Teheran, die aber noch nicht sehr weit gediehen sind.

Demnächst wird die Pro-Helvetia Ausstellung "Kartographie in der Schweiz" in Teheran eröffnet werden.

An iranischen Veranstaltungen in der Schweiz wären zwei Ausstellungen zu nennen:

Im Juli 1974 stellte das Cabinet des Estampes in Genf persische Miniaturen aus.

Im Oktober 1974 wurde von der Schweizerisch-iranischen Gesellschaft und dem Schweizerischen Gutenberg-Museum im Gewerbemuseum Bern eine Ausstellung "Plakate, Schrift und Buchkunst aus Persien" organisiert, welche Leihgaben aus verschiedenen schweizerischen Museen enthielt.